



**Initiative TruStone**  
Les parties impliquées dans  
le secteur de la pierre  
naturelle collaborent pour  
une filière responsable

## Initiative TruStone

Les parties impliquées dans le secteur de la pierre naturelle collaborent pour une filière responsable

MARS 2021

# Contenu

<b>Avant-propos</b>	<b>5</b>
<b>1. Contexte</b>	<b>8</b>
1.1 L'initiative TruStone en bref	8
1.2 Rapport sur la première année	9
<b>2. Impressions des chaînes de pierres naturelles</b>	<b>10</b>
2.1 Entreprises	10
2.2 Origine	11
2.3 Matériaux	12
2.4 Risques identifiés par les entreprises	13
<b>3. Résultats de la première année</b>	<b>17</b>
3.1 Demande	17
3.1.1 Participation des pouvoirs adjudicateurs (autorités contractantes)	17
3.1.2 Application des Normes sociales internationales	18
3.1.3 Soutien	19
3.2 Offre	20
3.2.1 Participation des entreprises	20
3.2.2 Mise en œuvre de la diligence raisonnable	21
3.2.3 Production responsable	23
3.2.4 Soutien	24
<b>4. Ambitions pour la deuxième année</b>	<b>29</b>
4.1 Demande	29
4.1.1 Projets publics	29
4.1.2 La demande sur les marchés de consommateurs	29
4.2 Offre	30
4.2.1 Mise en œuvre de la diligence raisonnable	30
4.2.2 Production responsable	31
4.2.3 Coopération internationale	33
Colophon	34



Avant-propos

## Avant-propos

L'initiative TruStone est une initiative extraordinaire et courageuse. Un secteur relativement petit a le courage de s'attaquer collectivement à certains des problèmes les plus difficiles et les plus tenaces des chaînes d'approvisionnement mondiales, à savoir les mauvaises conditions environnementales et de travail et un bilan peu satisfaisant en matière des droits de l'homme.

En tant que public, nous avons été sensibilisés aux pratiques susmentionnées en 2017 par le rapport « Les sites sombres du granit » de l'ancien Landelijke India Werkgroep, qui participe maintenant activement et de manière constructive à Trustone sous le nom d'Arisa. Auparavant, un journal flamand avait donné une image négative de la filière pierre naturelle en critiquant la pierre utilisée sur le Korenmarkt à Gand. Après trois ans de négociations, voici un pacte qui est révolutionnaire car il s'agit d'une coopération entre deux pays différents avec leurs organisations de la société civile, leurs syndicats et leurs entreprises, une coopération aussi entre les acteurs de l'offre et de la demande pour trouver des solutions.

TruStone ne se concentre pas uniquement sur les importateurs et les transformateurs pour s'attaquer aux pratiques socialement irresponsables dans la chaîne d'approvisionnement ; l'initiative vise également les acheteurs de pierres naturelles, tels que les municipalités qui peuvent, lorsqu'elles sélectionnent des pierres naturelles, fixer des conditions précises en matière de responsabilité sociale des entreprises au niveau international.

Remarquez bien que tout ce travail de pionnier en matière de coopération et de collaboration transnationale, tout au long de la chaîne, du fournisseur au consommateur, est réalisé par une filière assez réduite, dont la part du lion est constituée de petites entreprises. Une seule des entreprises participantes dépasse ce que nous appelons statistiquement la « moyenne entreprise ». Je sais par expérience qu'une entreprise qui ne compte qu'un petit nombre de personnes doit se consacrer pleinement à la production et à la vente. La capacité qui reste pour parfaitement comprendre, intégrer et mettre en œuvre la responsabilité sociale de l'entreprise n'est pas énorme. Il n'est guère possible de comprendre pleinement la provenance de la pierre achetée, et encore moins d'avoir une bonne compréhension des conditions dans les usines ou les carrières. Heureusement, toutes les parties participant à Trustone sont prêtes à se soutenir mutuellement dans ce défi : les gouvernements, les syndicats, les organisations sectorielles et de la société civile, ainsi que toute la chaîne des entreprises.

TruStone est un excellent exemple de collaboration pour la résolution de problèmes. Cette première année, avec les défis supplémentaires d'une pandémie, montre en effet que nous prenons déjà des mesures concrètes, même s'il nous reste encore beaucoup à faire. Ensemble, nous pouvons vraiment faire la différence dans les années à venir. Cela s'applique aux parties – entreprises et pouvoirs adjudicateurs ou autorités contractantes – qui se sont déjà associés, mais aussi à ceux qui ne le sont pas encore. Si votre entreprise fournisseuse de pierres naturelles, votre société de construction, votre entreprise de cuisines, de jardinage ou de pavage, votre ONG ou votre commune n'a pas encore adhéré, faites-les membre maintenant. Cela vous facilitera grandement votre travail dans la chaîne des pierres naturelles, qu'il s'agisse de lancer des appels d'offres ou d'y répondre, tout en agissant de façon socialement responsable.

Pieter van der Gaag  
*Président de l'initiative TruStone*





Rapport annuel

# 1 Contexte

## 1.1 L'initiative TruStone en bref

L'initiative TruStone a été lancée le 1er octobre 2019. Dans le cadre de cette initiative, toute une série d'organisations sectorielles, d'entreprises, de syndicats, d'ONG et de pouvoirs publics néerlandais et flamands travaillent ensemble pour améliorer les conditions sociales et environnementales dans l'extraction et le traitement de la pierre naturelle.

Le point de départ de l'initiative est constitué par les lignes directrices internationales sur la responsabilité sociale des entreprises, telles que les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies, les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les « normes fondamentales du travail » de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Les entreprises qui importent ou transforment des pierres naturelles peuvent adhérer à l'initiative. Les pouvoirs adjudicateurs qui achètent des pierres naturelles peuvent également devenir membres.

Les entreprises importatrices sont tenues de faire preuve de diligence raisonnable. La diligence raisonnable est un processus par lequel les entreprises identifient les risques pour la société et l'environnement découlant de leurs actions, et abordent ces risques pour prévenir des impacts négatifs. Concrètement, cela signifie que les entreprises du secteur de la pierre naturelle doivent systématiquement examiner si elles sont liées, directement ou par l'intermédiaire de leur chaîne de fournisseurs ou de clients, à des dommages causés en quelque point de la chaîne à l'homme, aux animaux, à la nature ou à l'environnement. Cela ne concerne que les dommages réels, mais aussi le risque que des dommages se produisent. Les entreprises qui ont identifié leur implication dans un dommage, ou le risque de celui-ci, doivent prendre des mesures pour y remédier. La diligence raisonnable n'est pas une action ponctuelle ; c'est un processus continu qui fait partie intégrante des opérations commerciales.

Les entreprises de transformation et les pouvoirs adjudicateurs sont censés interroger les importateurs et, en fin de compte, n'acheter que des pierres



naturelles dont l'extraction et la transformation répondent aux normes fixées dans les directives internationales.

À cet égard, les entreprises et les pouvoirs adjudicateurs participants ne se retrouvent pas seuls. L'objectif de l'initiative TruStone est que les entreprises, leurs organisations sectorielles, le gouvernement, les syndicats et les organisations de la société civile unissent leurs forces et s'attaquent ensemble aux problèmes.

## **1.2 Rapport sur la première année**

Ce rapport couvre la première année de la convention, qui s'étend du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020.

Le rapport est largement basé sur des données que les entreprises ont fournies en toute confiance dans un outil web spécialement développé. Les entreprises sont responsables de la fiabilité des données. Dans certains cas, des preuves telles que des rapports d'audit ont été fournies.

Les rapports des entreprises sont évalués par le Secrétariat indépendant de l'Initiative TruStone, qui est hébergé par le Conseil économique et social néerlandais, SER. L'évaluation suit un cadre d'évaluation qui a été établi par les parties. Les exigences du cadre d'évaluation seront renforcées chaque année.

## 2 Impressions des chaînes de pierres naturelles

Ce chapitre donne un aperçu de l'origine de la pierre naturelle importée par les entreprises néerlandaises et flamandes, et des risques liés à son extraction et à sa transformation identifiés par les entreprises.

Ce tableau n'est pas complet. La raison en est que les entreprises participantes introduisent progressivement le principe de diligence raisonnable. Un calendrier a été fixé par les parties pour que les entreprises puissent dresser la carte de leur chaîne d'approvisionnement : au bout d'un an, elles doivent avoir acquis un aperçu d'au moins 25 % des carrières où la pierre est extraite et de 50 % des usines où les matériaux sont transformés. En moyenne, les entreprises connaissent aujourd'hui 37 % de leurs carrières et 58 % de leurs usines.

Ce n'est que lorsque les entreprises connaissent l'origine qu'elles peuvent commencer à identifier les risques. Au cours de l'année considérée, de nombreuses entreprises se sont concentrées sur la recherche de l'origine de leurs matériaux plutôt que sur l'identification des risques. Néanmoins, plus de la moitié des entreprises importatrices ont fait état des risques réels ou potentiels de leur chaîne d'approvisionnement dans l'outil web spécialement développé à cet effet.

Les entreprises ont plus de facilité à identifier les risques pour leurs chaînes en Inde et en Chine. Tout d'abord, parce que de nombreuses entreprises s'approvisionnent dans ces pays pour leurs plus gros volumes et ont également des relations plus directes et plus durables avec les sites de production qui s'y trouvent.

Deuxièmement, il y a davantage d'informations publiques disponibles sur les risques pour ces pays.

### 2.1 Entreprises

Le secteur de la pierre naturelle aux Pays-Bas et en Flandre se compose de plusieurs centaines d'entreprises qui importent et/ou transforment la pierre naturelle.

La plupart des entreprises membres de l'initiative TruStone sont actives en tant que grossistes et/ou importateurs dans différents sous-marchés tels que les monuments funéraires, les plans de travail pour cuisines, ou les projets publics tels que les places, les façades et les quais. Quelques entreprises membres sont spécialisées dans le carrelage, les comptoirs de cuisine ou les monuments funéraires.

La grande majorité des entreprises sont classées comme des petites et moyennes entreprises (PME). Le nombre de chaînes d'approvisionnement par entreprise varie de quelques-unes à plusieurs dizaines :

- Moins de 5 : 2 entreprises
- Entre 5 et 10 : 4 entreprises
- Entre 10 et 50 : 17 entreprises
- Plus de 50 chaînes : 1 entreprise

## 2.2 Origine

Les sites de production qui approvisionnent les entreprises néerlandaises et flamandes sont situés dans une vingtaine de pays. Si l'on considère le nombre d'entreprises néerlandaises ou flamandes qui font transformer des matériaux dans une usine directement ou par l'intermédiaire d'un agent ou d'un exportateur, les principaux pays de production sont

1. Inde : 20 entreprises
2. Chine : 14 entreprises
3. Vietnam : 12 entreprises
4. Portugal : 5 entreprises
5. Italie et Turquie : 4 entreprises chacune

Image

Carte mondiale du top 5 des pays producteurs



Dans les pays producteurs, l'extraction des matériaux se concentre dans différentes zones de carrières. Les zones où plus de 5 entreprises participantes s'approvisionnent sont :

- Bundi, Rajasthan, Inde
- Prakasam, Andhra Pradesh, Inde
- Chittoor, Andhra Pradesh, Inde
- Rangareddy, Telangana, Inde
- Yên Định, Thanh Hoa, Vietnam

La liste complète des zones de carrières où sont extraits les matériaux pour les entreprises participantes peut être consultée sur le site web de TruStone.

Au cours de l'année considérée, des matériaux provenant de pays africains n'ont pas été importés directement par les entreprises néerlandaises et flamandes affiliées. Les entreprises membres qui transforment ces matériaux les achètent à des importateurs, principalement en Italie. Pour l'instant, ces importateurs ne sont pas très disposés à fournir des informations aux clients néerlandais et flamands sur les lieux de production et les risques encourus. C'est pourquoi il n'y a pas encore d'image précise des risques dans les pays de production africains.

## 2.3 Matériaux

Les matériaux importés sont le basalte, le granit, le calcaire, l'ardoise, le marbre et le grès.

Le granit est le matériau le plus importé. Pour les entreprises néerlandaises et flamandes affiliées, la Chine et l'Inde sont les fournisseurs les plus importants. Le granit de Chine, principalement dans les couleurs gris, rouge et jaune, est relativement souvent utilisé pour les espaces publics en plein air. Le granit de l'Inde, en particulier les tons noirs et gris foncés, est souvent utilisé pour les plans de travail de cuisine et les monuments funéraires.

Photo Granit de Chine destiné aux espaces publics en plein air



Le grès importé par les entreprises membres provient principalement du Rajasthan en Inde et est largement utilisé pour les espaces extérieurs. Le basalte provient principalement de Chine et du Vietnam et est également utilisé principalement dans les espaces extérieurs.

Le marbre est importé de nombreux pays différents, mais principalement de Chine et d'Italie. Les entreprises affiliées l'utilisent le plus souvent pour les sols (carrelés).

## 2.4 Risques identifiés par les entreprises

Environ la moitié des entreprises ont fait rapport sur les risques dans leurs chaînes au Secrétariat indépendant. Généralement, elles fondent leurs rapports sur leurs propres observations lors des visites de travail, parfois complétées par des conclusions issues de rapports publics. Une minorité d'entreprises a identifié des risques sur la base d'audits indépendants actuels. Dans l'année à venir, les entreprises continueront à identifier les risques présents dans leurs chaînes d'approvisionnement et leurs causes sous-jacentes. Ils feront ensuite tout leur possible pour contribuer à les réduire.

Les risques les plus fréquemment signalés par les entreprises dans leurs chaînes d'approvisionnement sont des risques pour la santé et la sécurité. Cela concerne souvent le manque d'équipements de protection individuelle, tels que les casques,

les masques buccaux et les chaussures de sécurité. Cela peut entraîner des risques de blessures en cas d'accident, ou de maladies telles que la pneumosilicose. En tout cas, les entreprises qui sont copropriétaires ou clients importants d'une usine discutent régulièrement de cette question avec la direction du site. Ils trouvent que les équipements de protection fournis ne sont pas utilisés par les travailleurs, par habitude ou en raison des conditions météorologiques, et qu'ils sont parfois même vendus par les travailleurs. Un dialogue sera nécessaire pour déterminer comment les entreprises peuvent efficacement faire face à ce risque.

Dans l'outil web, les entreprises rendent également compte de risques liés au salaire vital et au travail forcé. Ces risques sont relativement souvent associés au travail des migrants, par exemple dans le sud de l'Inde où sont employés de nombreux travailleurs migrants itinérants du Nord. Lors des entretiens d'évaluation, les entreprises ont indiqué qu'il est difficile de déterminer si c'est le cas de leur fournisseur car les travailleurs migrants ont souvent un contrat de travail à court terme, qui ne fait généralement pas l'objet d'un accord écrit. En outre, il est difficile pour les entreprises d'avoir un contact direct avec les travailleurs migrants en raison de la barrière de la langue. Là encore, une approche efficace nécessite un dialogue avec les parties prenantes (voir encadré).

### Importance des contacts avec les organisations locales

*Sandra Claassen, directrice Arisa*

« Les contacts avec les organisations locales et les syndicats dans la région où les entreprises achètent de la pierre naturelle sont très importants pour bien comprendre la situation dans une carrière ou une usine. Souvent, nous constatons que les migrants, par exemple, ne sont pas salariés mais travaillent comme travailleurs contractuels. Parfois, on ne montre à l'auditeur ou à l'acheteur que la liste de paie officielle des employés permanents, ce qui occulte le sort des travailleurs migrants. Ils constituent un groupe vulnérable qui court le risque d'être soumis au travail forcé et de ne pas recevoir le salaire minimum légal. Les entreprises importatrices peuvent mieux comprendre ces problèmes grâce à un contact direct avec des organisations locales. »

Le risque du travail des enfants a également été régulièrement mentionné dans les entretiens d'évaluation entre le Secrétariat et les entreprises. Le travail des enfants est identifié dans des opérations spécifiques dans la transformation de la pierre naturelle, comme la collecte des déchets résiduels et la taille de pavés. Les

entreprises n'ont pas identifié le travail des enfants dans leurs propres chaînes. Cependant, les entreprises peuvent toujours se trouver impliquées dans le travail des enfants car les commandes sont souvent transmises par les fournisseurs à d'autres producteurs, en particulier lorsque les délais de livraison aux clients publics sont serrés. Pour l'instant, il est difficile pour les fournisseurs néerlandais et flamands de garder la trace de ce risque.

La pandémie du Coronavirus a augmenté le risque du travail des enfants (voir encadré).

### Conséquences de la pandémie du Coronavirus en Inde

*Henny Plat, directeur FNV*

« La COVID-19 a bouleversé le monde et donc aussi celui de la pierre naturelle. Si la santé des travailleurs dans les carrières est particulièrement menacée, c'est aujourd'hui non seulement à cause de la poussière et des journées de travail excessives. Après tout, si les travailleurs ne sont pas en mesure, ou pas autorisés, à garder une distance suffisante, la contamination par l'une des variantes du virus COVID-19 est pratiquement inévitable dans les carrières. De plus, dans de nombreux pays, les écoles ont été fermées pendant la pandémie ; le travail des enfants a encore augmenté ».

Pour des pays tels que la Chine et le Vietnam, la liberté d'association et le droit aux négociations collectives sont également mentionnées comme des risques. Les entreprises néerlandaises et flamandes ne se sentent pas en mesure de faire face à ce risque, souvent politiquement sensible. Une des entreprises a indiqué que la direction de ses sites de production détermine les salaires en consultation avec les employés.

Les risques environnementaux sont également mentionnés. Il s'agit notamment du déversement illégal de déchets, de la charge environnementale et climatique des caisses en bois non réutilisables pour le transport et aussi des émissions de CO<sub>2</sub> liées au transport de la pierre naturelle.

En ce qui concerne la Chine en particulier, la grande dynamique du secteur résultant des politiques gouvernementales est régulièrement soulignée (voir encadré). Une analyse des risques pour la Chine sera disponible à la mi-2021, qui pourra fournir davantage de repères aux entreprises.

## Risques en Chine

*Siwert Hoogenberg, entrepreneur*

«Je remarque dans les conversations aux Pays-Bas que l'image que beaucoup de gens ont des conditions de travail dans le secteur de la pierre naturelle en Chine est très négative. Mon image des provinces orientales du Shandong et du Fujian, d'où proviennent la plupart des pierres naturelles destinées aux marchés néerlandais et flamand, est différente. Pour les importateurs de ces provinces, le travail des enfants ou les bas salaires ne constituent guère un risque. Un point d'attention est la fermeture forcée des sites de production.

Il y a quelques années, le gouvernement central chinois a durci la politique d'octroi de licences pour l'exploitation des carrières et des usines de transformation. Pour conserver leur licence, les entreprises doivent notamment respecter des normes élevées en matière d'environnement et de sécurité. De nombreuses entreprises existantes n'ont pas reçu l'autorisation et il est également très difficile pour les nouvelles entreprises de se qualifier. Les entreprises qui ne satisfont pas à ces exigences sont fermées sans autre réflexion.

Il n'y a pas que les considérations environnementales qui jouent un rôle ici. Les autorités provinciales, qui mettent en œuvre cette politique, visent également à piloter les recettes fiscales provenant de l'activité des entreprises dans la région. Il est évident que l'industrie de la pierre naturelle y perd au profit d'un travail de connaissance de haute qualité. Les actions des autorités en la matière ne sont pas toujours transparentes ou cohérentes. Pour les propriétaires et les employés des sites de production, cela entraîne de grandes incertitudes.»



# 3 Résultats de la première année

## 3.1 Demande

### 3.1.1 Participation des pouvoirs adjudicateurs

	Objet	Réalisation
Pouvoirs adjudicateurs participants	30	37

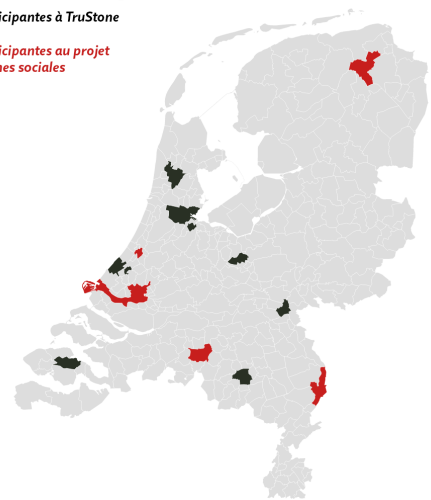
Au début de l'initiative, le 1er octobre 2019, 28 autorités contractantes flamandes et 3 néerlandaises s'étaient inscrites. Au cours de l'année de référence, six municipalités ont également signé l'initiative. Dans plusieurs municipalités, les décisions d'adhésion sont encore en suspens.

Le nombre de communes flamandes qui participent est relativement important. Le gouvernement flamand a vigoureusement plaidé en faveur de l'initiative avant son entrée en vigueur. Au cours de la première année du pacte, les organisations de la société civile ont également pris contact avec de nombreuses municipalités néerlandaises. En outre, un nombre de municipalités, surtout néerlandaises, participent au programme pilote des Normes sociales internationales (ISV ; voir 3.1.3).

Les pouvoirs adjudicateurs qui adhèrent à TruStone s'engagent à appliquer, dans la mesure du possible, ces Normes à leurs appels d'offres concernant les pierres naturelles. Les fournisseurs peuvent se conformer à ces Normes en faisant preuve de diligence raisonnable. La participation à TruStone peut servir de preuve qu'un fournisseur remplit cette condition.

Image

Les pouvoirs adjudicateurs participants

*Municipalités participantes à TruStone**Municipalités participantes à TruStone**Municipalités participantes au projet pilote sur les Normes sociales internationales*

Une liste des pouvoirs adjudicateurs participants est disponible ici :

<https://www.imvoconvenanten.nl/nl/natuursteen/aanbestedende-diensten>

### 3.1.2 Application des Normes sociales internationales

Les parties ont également fixé un objectif pour l'application des Normes sociales internationales, à savoir 30 % du volume des appels d'offres impliquant la pierre naturelle au bout d'un an. Malheureusement, aucun chiffre fiable n'est actuellement disponible pour évaluer les progrès réalisés dans ce sens.

Les parties attendent beaucoup de l'application plus large des Normes sociales internationales dans les appels d'offres publics. Elle incitera les fournisseurs de pierres naturelles à faire preuve de diligence raisonnable et à unir leurs forces. Jusqu'à présent, cette incitation a été insuffisante. Le plus souvent, les contrats étaient attribués en fonction du prix le plus bas.

Ce qui est clair, c'est qu'au cours de l'année sous revue, beaucoup plus de pouvoirs adjudicateurs qu'auparavant ont appliqué les Normes sociales internationales. Cela ne concerne pas seulement les pouvoirs adjudicateurs affiliés, mais aussi les municipalités participant au programme pilote MVI (sur les marchés publics socialement responsables) pour la pierre naturelle, programme commandé par les parties TruStone. Cela concernait également des contrats de grande envergure, comme à Amsterdam (voir encadré).

### **L'initiative TruStone, une base pour des contrats à long terme de fourniture de pierres naturelles**

*Frank van Sloun, conseiller stratégique de la municipalité d'Amsterdam*

« La ville d'Amsterdam a lancé un appel d'offres à l'échelle de la ville pour la pierre naturelle en août 2020. Les fournisseurs pouvaient soumissionner pour un contrat-cadre pluriannuel portant sur neuf catégories de pierres naturelles. Les fournisseurs qui disposent d'un tel contrat-cadre peuvent alors entrer en concurrence pour obtenir des contrats. Cela n'est possible que si le fournisseur a manifestement pris en charge sa gestion des risques RSE au niveau international. Les participants à l'initiative TruStone répondent à cette exigence. Avec cet appel d'offres, la ville d'Amsterdam veut envoyer un signal au marché que la responsabilité sociale des entreprises est la norme ».

#### **3.1.3 Soutien**

##### **Recrutement**

Au sein de TruStone, il est convenu que toutes les parties contribuent au recrutement de nouveaux signataires afin d'accroître l'effet de levier et l'impact. Au cours de l'année de référence, les organisations de la société civile au sein de TruStone ont écrit à 82 municipalités pour discuter de leurs politiques d'achat de pierres naturelles, les sensibiliser à l'initiative TruStone et les motiver pour adhérer à TruStone. Cela s'est fait par deux voies : par l'intermédiaire de conseillers municipaux et de fonctionnaires concernés.

Cela a donné lieu à des questions au sein des Conseils de six municipalités (La Haye, Alkmaar, Assen, Rijswijk, Tilburg et Zoetermeer) et les municipalités de La Haye et d'Alkmaar ont maintenant rejoint TruStone.

Dans 58 municipalités, aucun contact n'a pu être établi. Dans les autres municipalités, l'approvisionnement durable et l'initiative Trustone ont été discutés au niveau interne et, dans certains cas, des entretiens ont eu lieu avec des personnes pertinentes. Au cours de la deuxième année, les organisations de la société civile assureront un suivi.

#### Programme pilote

En 2017, les parties impliquées dans les négociations qui ont conduit à l'initiative TruStone ont commandé une étude sur la manière dont les pouvoirs adjudicateurs pourraient concrétiser les Normes sociales internationales. Un programme pilote a été mis en place sous la direction de Soeters Management. Ce programme se déroulera jusqu'à la mi-2021.

Dans le cadre de ce programme, il a été créé en 2018 une équipe spéciale (TIN) afin de soutenir et de décharger les pouvoirs adjudicateurs dans leur application des normes sociales internationales. Cette équipe est composée d'experts dans les domaines des droits de l'homme, de la diligence raisonnable et des marchés publics. Au cours de l'année considérée, Leyde, La Haye, Venlo et Nimègue ont activement utilisé cette possibilité de soutien.

L'équipe du projet a publié en octobre un rapport intermédiaire, qui présente des conclusions préliminaires basées sur l'expérience des appels d'offres des trois dernières années. Le rapport final sera publié à la mi-2021.

Le rapport préliminaire peut être consulté ici (en néerlandais) : <https://www.imvoconvenanten.nl/-/media/imvo/files/natuursteen/transactie-transformatie-tussen-rapportage.pdf?la=nl&hash=3987BB7CDAA6A035EC9059542B9147B7>

## 3.2 Offre

### 3.2.1 Participation des entreprises

	Objet		Réalisation	
	Départ	Fin de l'année 1	Départ	Fin de l'année 1
<b>Pays-Bas</b>				
Importateurs	16	29	10	15
Processeurs	10	30	1	5
Part de marché (estimation)	25%	30%	20%	25%
<b>Flandre</b>				
Importateurs	25	33	13	14
Processeurs	15	50	0	2
Part de marché (estimation)	70%	80%	65%	65%

La participation des entreprises est restée en deçà des objectifs, notamment en termes de nombre d'entreprises. La plupart des grands importateurs, en particulier en Flandre, sont devenus membres et, par conséquent, l'écart entre l'objectif et la réalisation en termes de part estimée des importations est relativement plus faible.

Les raisons de la traîne des adhésions sont notamment les suivantes :

- L'incertitude entourant la crise du Coronavirus a conduit de nombreuses entreprises à décider de ne pas participer cette année.
- Les associations professionnelles néerlandaises NOA et DI-Stone ont discuté d'une fusion au cours de l'année dernière, ce qui signifie qu'une plus grande attention a été accordée à d'autres questions que le recrutement des entreprises pour l'initiative TruStone.
- Pour les transformateurs de pierre naturelle tels que les détaillants dans le secteur de la cuisine ou du jardin en particulier, la participation à l'initiative TruStone est encore peu utile car un certain nombre d'accords les concernant, comme l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation des consommateurs, n'ont pas encore été mis en œuvre au cours de la première année.

L'année prochaine, les efforts de recrutement de nouvelles entreprises seront intensifiés.

Une liste des entreprises participantes est disponible ici (en néerlandais): <https://www.imvoconvenanten.nl/nl/natuursteen/aangesloten-bedrijven>

### 3.2.2 Mise en œuvre de la diligence raisonnable

	Objectif	Réalisation 31-12-2020
Mise en œuvre de la diligence raisonnable	Toutes les entreprises participantes ont un score de 20 %.	21 des 26 entreprises ont atteint l'objectif
Aperçu de la chaîne d'approvisionnement	Toutes les entreprises participantes ont un aperçu de : 100% des fournisseurs directs 50% des usines 50% des zones de carrières 25% des carrières	21 des 26 entreprises ont atteint l'objectif
Plan d'action	Toutes les entreprises qui importent de pays à risque soumettent un plan d'action	20 entreprises sur 25 ont soumis un plan d'action

Les efforts de diligence raisonnable de 26 entreprises ont été évalués au cours de l'année écoulée. Les entreprises qui n'importent pas elles-mêmes ou les entreprises qui n'ont adhéré qu'après le troisième trimestre de l'année de référence n'ont pas

eu à présenter de rapport annuel. L'attribution des points est basée sur un cadre d'évaluation établi par les parties : <https://www.imvoconvenanten.nl/nl/natuursteen/~/-/media/BD09DB9FD29C4D629A06552F7833C4F4.ashx> (en néerlandais).

Sur les 26 entreprises évaluées, une n'a importé que des matériaux extraits et traités dans des pays de l'Espace économique européen. Cette société n'a pas eu à présenter un plan d'action.

21 entreprises sur 26 répondent aux exigences de la première année. Cinq entreprises ont besoin de plus de temps. En partie à cause de la pandémie de la Covid-19, ils n'ont pas été en mesure d'obtenir des informations suffisantes sur l'origine de leurs produits. Ils fourniront ces informations au plus tard le 1er avril 2021.

Les entreprises qui satisfont aux exigences de la première année obtiennent les résultats suivants quant à la mise en œuvre de la diligence raisonnable :

- 20-40% : 8 entreprises
- 40-60% : 11 entreprises
- >60% : 2 entreprises

La diligence raisonnable comprend six étapes :

1. Formuler et ancrer une politique ;
2. Cartographier la chaîne (2.1) et identifier les risques (2.2) ;
3. Aborder les risques ;
4. Suivi et évaluation ;
5. Communications ;
6. Redressement et recouvrement des dommages.

Les entreprises pouvaient atteindre le score requis de 20 % en complétant l'étape 1 et l'étape 2.1. Ces étapes ont été franchies dans une mesure suffisante par 21 entreprises. Onze entreprises importatrices ont également contribué directement à la réduction des risques (voir aussi plus bas sous 3.2.3). Trois entreprises ont adopté une approche systématique du suivi et de l'évaluation. Deux entreprises communiquent publiquement sur les risques et leurs efforts de diligence raisonnable.

La sixième étape, qui concerne le recouvrement et la réparation, sera élaborée conjointement au cours de la prochaine année de référence (voir chapitre 4).

### 3.2.3 Production responsable

L'initiative TruStone vise à réaliser, dans un délai de 3 à 5 ans, des améliorations substantielles pour les groupes subissant des impacts négatifs liés à des risques spécifiques de RSE dans le contexte international de la chaîne de production et d'approvisionnement du secteur des pierres naturelles.

Pour atteindre cet objectif, les accords suivants ont été conclus dans le cadre de l'initiative :

- Les entreprises mettent en œuvre des mesures de diligence raisonnable. S'ils identifient des risques dans leur chaîne, ils élaborent un plan d'amélioration et contribuent à réduire ou à résoudre ces risques. S'ils identifient plus de risques qu'ils ne peuvent en traiter, ils s'attaquent d'abord aux risques les plus graves et les plus probables.
- Les parties mettent en place des projets collectifs en coopération avec les entreprises.

#### TruStone actif au Rajasthan

*Varun Sharma, directeur du programme ARAVALI au Rajasthan, en Inde*

«L'initiative TruStone a favorisé à la base de la chaîne d'approvisionnement en pierres naturelles au Rajasthan. C'est la première fois qu'une initiative met l'accent sur le développement de facilités pour les travailleurs de la pierre naturelle, en adoptant une approche de renforcement des capacités locales. ».

Au cours de l'année considérée, onze entreprises importatrices ont contribué directement à la réduction des risques dans une partie de leurs chaînes :

- Trois entreprises ont collaboré avec des ONG et des parties locales sur une approche régionale des risques, comme l'entreprise néerlandaise Arte (voir encadré).
- Deux entreprises ont participé à des programmes d'amélioration gérés par des organismes de certification.
- Sept entreprises ont contribué à des améliorations chez leurs fournisseurs habituels auxquels elles achètent de grands volumes de pierre. Comme mentionné au chapitre 2, dans beaucoup de cas ces améliorations concernent la fourniture d'équipements de protection individuelle.

Bien que les actions d'amélioration prévues dans ces actions soient d'une grande importance, les risques en question n'ont pas toujours été hiérarchisés en fonction de leur gravité et de leur probabilité conformément aux lignes directrices de l'OCDE, mais plutôt en fonction de leur volume. La hiérarchisation en fonction de la gravité et de la probabilité des risques sera une condition clé à partir de la deuxième année de déclaration, c'est-à-dire que les entreprises devront alors s'y conformer.

### **L'entreprise Arte lutte contre le travail des enfants**

*Niels van den Beucken, directeur financier d'Arte, entreprise néerlandaise de plans de travail*

« Avec le projet Arte Right To Education (A.R.T.E.), Arte travaille avec différentes parties pour s'assurer que les conditions de travail dans l'une de ses chaînes sont améliorées et que les enfants ont une chance équitable d'avoir un avenir meilleur en promouvant et en améliorant l'éducation. L'objectif est de créer une « zone sans travail des enfants » dans les villages entourant les carrières en Inde où Arte achète son granit. Le projet A.R.T.E. tente de sensibiliser le gouvernement, les enseignants, le fournisseur et les familles avec enfants, dans le but de provoquer un changement de mentalité dans lequel chacun est convaincu que tous les enfants devraient pouvoir fréquenter l'école et que les travailleurs devraient pouvoir travailler dans des conditions équitables. »

Malheureusement, les entreprises ont également dû faire face à des détériorations dans leurs chaînes :

- En raison de la pandémie du Coronavirus, de nombreuses entreprises ont été contraintes de signaler une augmentation des risques de travail des enfants et de salaires très bas, notamment en Inde (voir l'encadré du chapitre 2).
- Au moins deux entreprises ont été confrontées à la fermeture forcée de sites de production (voir encadré au chapitre 2), ce qui a annulé les améliorations réalisées précédemment et a nécessité un nouveau départ sur de nouveaux sites.

#### **3.2.4 Soutien**

Soutien de la part des parties participantes

Afin d'aider les entreprises à mettre en œuvre des pratiques de diligence raisonnable, les parties participantes, soutenues par le Secrétariat, ont mis à leur disposition des outils et des formations.



Le vendredi 22 novembre 2019, la réunion de lancement de l'Initiative a eu lieu chez Arte à Helmond (Pays-Bas). Au cours de la réunion, des situations pratiques ont été discutées pour aider les entreprises et les pouvoirs adjudicateurs à cartographier leurs chaînes d'approvisionnement et à combattre les risques associés. Le président et les membres du comité directeur ont également dévoilé le nouveau logotype de l'initiative. Ce logo peut notamment être utilisé par les entreprises dans leur communication avec les clients.

En mai 2020, le Secrétariat a organisé un webinaire sur la hiérarchisation des risques et le dialogue avec les parties impliquées. En septembre, un webinaire a eu lieu sur la rédaction d'une déclaration de politique et sur l'intégration des politiques dans le fonctionnement des entreprises.

À la demande des parties, EY a développé un outil web dans lequel les entreprises peuvent rendre compte de manière confidentielle de leurs activités de diligence raisonnable. L'outil web a été lancé en mai. L'outil contient également une explication des différentes étapes de la diligence raisonnable.

En septembre 2020, les parties ont publié un cadre d'évaluation. Le cadre d'évaluation indique clairement aux entreprises participantes comment se déroule l'évaluation annuelle de leurs efforts. Il leur donne également un aperçu des mesures qu'elles peuvent prendre et des domaines dans lesquels elles doivent encore progresser.

Les parties à l'initiative TruStone considèrent la coopération avec les cabinets d'audit qui délivrent des certificats comme un élément possible d'un processus de diligence raisonnable global ou « plus compréhensif ». Au cadre d'évaluation est jointe en annexe une liste de contrôle qui examine plus en détail les différences entre l'initiative TruStone et les cabinets d'audit qui délivrent des certificats. Cette liste énumère également les points à prendre en considération pour chaque étape du processus.

Le cadre d'évaluation et la liste de contrôle se trouvent ici (en néerlandais) :

[:https://www.imvoconvenanten.nl/-/media/imvo/files/natuursteen/beoordelingskader.pdf?la=nl&hash=6C7532E8EACCA53DDC7D6A3FEEA1602](https://www.imvoconvenanten.nl/-/media/imvo/files/natuursteen/beoordelingskader.pdf?la=nl&hash=6C7532E8EACCA53DDC7D6A3FEEA1602)

Le Secrétariat a élaboré une lettre type pour les entreprises dont la gamme de produits comprend des matériaux qu'elles n'importent pas elles-mêmes. Dans le cas de ces matériaux, les entreprises ne sont pas tenues de procéder elles-mêmes à un

contrôle préalable complet. Toutefois, en vertu des lignes directrices de l'OCDE, ils continuent d'avoir une part de responsabilité pour les conditions dans ces chaînes. Dans le cadre de l'initiative TruStone, il a été convenu que dans ce cas de figure, les entreprises devront interroger leurs importateurs.

Le 9 avril 2020, les organisations de la société civile ont appelé les autres parties au pacte à assumer la responsabilité en chaîne. Ceci en raison de la menace et de l'impact de la COVID-19 sur les travailleurs et leurs familles dans les carrières et les usines.

Soutien offert par le programme pilote

Le programme pilote, facilité par Soeters Management et soutenu par le Secrétariat de TruStone, a également entrepris des activités qui soutiennent les activités de diligence raisonnable des entreprises et contribuent à l'amélioration de la chaîne.

Une délégation d'entreprises de pierres naturelles et de pouvoirs adjudicateurs a visité des carrières et des usines à Shandong et à Fujian, en Chine, en novembre 2019. L'objectif de la visite était de conjointement, entre entreprises et pouvoirs adjudicateurs, tirer des enseignements sur ce que l'on peut raisonnablement attendre des entreprises en matière de diligence raisonnable et sur la manière dont ces exigences peuvent être intégrées dans les spécifications des appels d'offres publics.

Par ailleurs, une évaluation indépendante des risques pour le Shandong et le Fujian sera publiée à la mi-2021.

Début mars 2020, une délégation d'entreprises et de pouvoirs adjudicateurs s'est rendue en Inde pour dialoguer avec les acteurs locaux : propriétaires et gestionnaires de sites de production, représentants des employés, ONG et autorités locales. L'objectif de la visite était d'apprendre, dans un exercice conjoint entre entreprises et pouvoirs adjudicateurs, comment rechercher et promouvoir la coopération avec les parties concernées en Inde et comment traiter ces questions dans les appels d'offres publics.

Photo

Dialogue avec les parties concernées à Khammam, Telangana, Inde



Avant cette visite, une évaluation des risques a été réalisée par une société de recherche indépendante (ASK) en Inde sur l'extraction et le traitement du granit noir à Telangana et du grès au Rajasthan. À Khammam, Telangana, ASK a présenté son rapport de recherche et les participants ont engagé un dialogue sur les résultats. Le dialogue avait pour but de se donner une meilleure compréhension mutuelle et de rechercher des possibilités de travailler ensemble sur les solutions aux risques identifiés. En raison de la menace du Coronavirus, une réunion de dialogue et une visite sur le terrain similaires au Rajasthan n'ont pas pu avoir lieu.

Les leçons tirées des visites de travail en Chine et en Inde ont été incluses dans le rapport intermédiaire du programme pilote.

L'évaluation des risques pour Telangana et Rajasthan peut être consultée ici (en néerlandais) : <https://www.imvoconvenanten.nl/-/media/imvo/files/natuursteen/risicoanalyse-india.pdf?la=nl&hash=3B073CCC1D9F68F33FAF9284D66ABD3D>

Activités des organisations de la société civile dans le cadre de TruStone  
 À l'invitation des organisations de la société civile Weltwirtschaft, Ökologie & Entwicklung (WEED) et Werkstatt Ökonomie, Arisa et la municipalité d'Amsterdam ont animé un atelier sur l'initiative TruStone pour les pouvoirs adjudicateurs allemands en septembre. L'atelier, qui eut lieu lors d'une conférence de deux jours à Stuttgart, avait pour but de faire connaître TruStone et de souligner l'importance

du rôle des pouvoirs adjudicateurs. Lorsqu'ils se procurent de la pierre naturelle, ils ont la possibilité de s'informer sur l'origine de la pierre et sur les risques liés à son extraction. En Allemagne, ils ne demandent souvent que des rapports d'audit, alors qu'aux Pays-Bas, l'importance du dialogue entre l'acheteur et l'entreprise fournisseuse est considérée comme primordiale. L'atelier et la conférence ont suscité l'intérêt pour TruStone et ont permis d'inscrire la coopération éventuelle à l'ordre du jour des organisations allemandes concernées par les marchés publics.

Plus d'informations (en allemand) :

<https://www.woek.de/themen-projekte/nachhaltige-beschaffung/aktuell/detail/endlich-wieder-live-und-in-farbe-erfolgreiche-fachkonferenz-natursteine-aus-verantwortlichen-lieferketten/>

## Notre première année d'expérience avec TruStone

*Erik van Eynde, de l'entreprise belge Maris Natuursteen*

« Nous sommes convaincus qu'à l'avenir, la transparence de la chaîne deviendra un élément important dans le monde des appels d'offres publics. Mais il reste beaucoup à faire pour sensibiliser les différents pouvoirs adjudicateurs, les villes et municipalités, les bureaux d'ingénieurs et les cabinets d'architectes.

La visite de travail en Inde s'est terminée prématurément et de manière inattendue à raison de la Covid-19. Néanmoins, nous en retenons un sentiment positif, car les importateurs, les pouvoirs adjudicateurs, les ONG, les syndicats, et les fournisseurs et propriétaires de carrières indiens voient tous l'importance de l'initiative TruStone. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que la connotation négative qu'a la pierre naturelle de l'Inde appartienne bientôt au passé.

Dans un contexte plus large, TruStone est également important dans notre propre organisation. Un code de conduite solide, l'outil web qui nous aide à passer systématiquement par le processus de diligence raisonnable, les ajustements internes dans les domaines de la sécurité, de la prévention et des pratiques durables sont des éléments qui ont été mis en œuvre ou optimisés dans notre entreprise grâce à TruStone. »

## 4 Ambitions pour la deuxième année

### 4.1 Demande

#### 4.1.1 Projets publics

Au cours de la deuxième année, l'équipe du projet achèvera le programme pilote ISV Natural Stone (Normes sociales internationales dans la filière pierres naturelles), et les parties à l'initiative TruStone ancreront les leçons apprises. A la mi-2021, l'équipe du projet remettra un rapport final avec des outils concrets pour les pouvoirs adjudicateurs et des recommandations pour le comité de pilotage de l'initiative.

À partir de la deuxième année, les pouvoirs adjudicateurs membres pourront également demander au Secrétariat des informations sur leurs fournisseurs. Il sera ainsi plus facile pour les autorités contractantes d'évaluer les rapports de diligence raisonnable de leurs fournisseurs.

Un groupe de travail composé de différentes parties prenantes à l'initiative poursuivra ses efforts pour donner à TruStone la plus grande reconnaissance possible en Allemagne quand il s'agit de satisfaire les critères de durabilité utilisés par les pouvoirs adjudicateurs au sein des organismes publics allemands. Pour ce faire, il faudra approcher les plateformes de durabilité et les organisations faîtières (dont les municipalités et les États fédéraux sont membres) et les convaincre de l'approche TruStone. Les parties espèrent que cela permettra faire une place à TruStone parmi les labels et certificats de durabilité actuellement acceptés par les pouvoirs adjudicateurs allemands. Cela permettra de mieux faire connaître TruStone et d'aider les entreprises membres à convaincre leurs clients que le processus de diligence raisonnable qu'ils entreprennent apporte une valeur ajoutée vis-à-vis d'autres acteurs sur le marché.

#### 4.1.2 La demande sur les marchés de consommateurs

D'après les nombreuses discussions que le Secrétariat a eues avec les entreprises, il est clair que le secteur de la pierre naturelle reçoit peu de questions de la part des consommateurs sur la provenance des matériaux et la nature équitable ou durable, ou non, des produits. Le consommateur est encore peu conscient des risques pour l'environnement et les droits de l'homme liés à l'extraction et au traitement de la pierre naturelle. Nous savons, grâce à d'autres secteurs, comme l'industrie de

l'habillement, que la sensibilisation des consommateurs joue un rôle majeur pour rendre un secteur plus durable. C'est pourquoi, dès la deuxième année, les parties commenceront à travailler sur une stratégie qui vise à donner aux consommateurs de pierre naturelle une bonne idée de ce que représente TruStone. Nous voulons montrer aux consommateurs que des risques existent, et que les entreprises TruStone (importateurs, transformateurs, détaillants) font tout ce qu'elles peuvent pour améliorer leur impact sur les personnes et l'environnement tout au long de la chaîne. Une communication claire et adaptée aux différents groupes de consommateurs est le but d'une telle stratégie, d'une part pour soutenir les entreprises TruStone et d'autre part pour aider à sensibiliser l'ensemble du secteur.

## 4.2 Offre

### 4.2.1 Mise en œuvre de la diligence raisonnable

Dans la deuxième année, les exigences auxquelles les entreprises doivent répondre seront plus élevées. Les questions clés pour les évaluations seront plus nombreuses et le score minimum à atteindre dans les rapports de diligence raisonnable sera de 40 %.

Les entreprises ne se retrouveront pas seules dans ce défi. Les parties non-entreprises et le Secrétariat fourniront notamment un soutien dans les domaines de la communication et des plaintes et litiges.

Les parties concluront également des accords sur la vérification des données fournies par les entreprises.

#### Communication

Il a été convenu dans l'Initiative qu'à partir d'un an après avoir rejoint l'Initiative, les entreprises membres qui importent des pierres naturelles de pays à risque communiqueront publiquement sur la base des lignes directrices de l'OCDE et des accords de l'Initiative. Tant les lignes directrices de l'OCDE comme les principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme soulignent que la communication publique est une étape très importante dans le cycle de diligence raisonnable. La transparence donne à une entreprise la possibilité de faire preuve de responsabilité en tant qu'acteur social et de contrôler sa réputation. Elle donne également aux entreprises une opportunité de fournir à leurs parties concernés un retour d'information sur les progrès de la diligence raisonnable. Aux potentiels clients, elle donne la possibilité de connaître dans quelle mesure les produits sont durables. Un groupe de travail, composé de plusieurs parties

participantes à TruStone, soutiendra les entreprises membres dans cette tâche, en développant par exemple des formats. Cela permettra aux entreprises membres de savoir clairement quelles sont les exigences (selon les directives internationales) et les informations qui doivent être partagées avec le grand public.

#### Plaintes et litiges

Un mécanisme efficace de traitement des plaintes et des litiges est essentiel dans le processus de diligence raisonnable de toute entreprise. C'est grâce à un tel mécanisme que toutes les parties prenantes impliquées dans les opérations d'une entreprise et ses partenaires dans la chaîne ont une voix et peuvent se plaindre de la violation de leurs droits. En outre, elle garantit que les entreprises savent réellement ce qui se passe en termes d'impact social, sur les droits de l'homme et sur l'environnement. L'initiative TruStone a choisi de créer un Comité qui veillera à ce que les plaintes des parties endommagées par les entreprises affiliées, ainsi que les litiges entre parties ou les problèmes entre une entreprise affiliée et le Secrétariat, puissent être traités de manière relativement accessible par le biais d'une plateforme confidentielle. L'objectif est que les entreprises signataires reçoivent un avis objectif d'experts sur la manière dont l'impact peut être prévenu ou traité. Un Comité indépendant de plaintes et litiges, composée d'un président indépendant et d'une personne nommée par la section des employeurs ainsi que d'une personne nommée par la section des employés et les organisations de la société civile, commencera ses travaux le 1er mars 2021. En collaborant avec les comités des plaintes et des litiges d'autres pactes RSE, par le biais d'une présidence et de règlements communs, l'Initiative cherche à développer un mécanisme de plaintes et litiges qui apprendra beaucoup de l'expertise accumulée dans les autres pactes. La coopération favorisera également la familiarisation avec un tel mécanisme. En raison de la recherche de la façon optimale d'entamer cette coopération avec d'autres pactes RSE, le Comité commencera plus tard que le début de la deuxième année de fonctionnement de l'Initiative.

#### 4.2.2 Production responsable

Au cours de la deuxième année, les entreprises et les parties affiliées à TruStone travailleront davantage sur l'impact sur le terrain. Par exemple, trois entreprises travailleront avec des organisations de la société civile pour effectuer une analyse des risques dans trois usines en Inde où elles s'approvisionnent, afin de mieux connaître les carrières d'où provient la pierre naturelle et, sur cette base, de développer une approche pour faire face aux risques.

## Prendre ses responsabilités, dès maintenant

*Laetitia Baldan, Secrétaire internationale ACV-CSC BIE*

« Dans ce premier rapport annuel, qui porte sur une année marquée par une pandémie mondiale, il devient encore plus clair que, surtout maintenant, aux Pays-Bas et en Flandre, et dans toute l'UE, nous devons prendre nos responsabilités dans les chaînes d'approvisionnement. La protection globale des enfants et des travailleurs dans toute la chaîne de la pierre naturelle est de la plus haute importance. »

Les parties et le Secrétariat offriront un soutien aux entreprises, par exemple sous la forme de manuels, de webinaires et d'analyses collectives des risques.

### Guides et webinaires

Au cours de la deuxième année, nous commencerons également à examiner de plus près certains thèmes qui jusqu'à présent ont été mis en avant dans les analyses de risques et autres discussions avec les entreprises et les parties. Pour de nombreuses entreprises, beaucoup de thèmes de responsabilité sociale sont assez nouveaux. Le Secrétariat élaborera, avec l'aide d'informations provenant d'organisations de la société civile, des guides par thème (travail des enfants, sécurité et santé, travail forcé, salaire vital et négociations collectives) applicables au secteur de la pierre naturelle, avec des points d'attention concrets, des propositions et de bons exemples.

En raison du succès des webinaires déjà organisés au cours de la première année de la convention, des ateliers en ligne seront également organisés au cours de la deuxième année afin d'offrir aux entreprises et (éventuellement) aux pouvoirs adjudicateurs un meilleur aperçu des sujets suivants, au moins : le mécanisme de plaintes et de litiges, la santé et la sécurité comme risque, l'identification et la hiérarchisation des risques, et la rédaction des rapports publics.

### Analyses collectives des risques

L'objectif d'un pacte RSE est d'unir les forces en tant que groupe pour s'attaquer aux problèmes du secteur. La première année de notre initiative a été principalement une quête de compréhension des chaînes. Il en résulte une image plus claire de l'impact précis des entreprises et des types de risques concernés. Cette cartographie pourrait être le début d'une approche commune de certains risques dans certaines parties du monde. Lorsque des analyses de risque ont déjà été effectuées, il est



possible de décider où nous pouvons lancer des projets avec différentes entreprises pour faire face aux risques. Là où les analyses des risques font encore défaut, les entreprises pourront éventuellement, en collaboration avec les organisations de la société civile et d'autres parties, lancer une enquête approfondie pour savoir où exactement se produisent des impacts.

Les organisations de la société civile ont l'intention de commander, en coopération avec des entreprises, des analyses de risques collectives au Zimbabwe, au Brésil, en Turquie et au Vietnam.

#### 4.2.3 Coopération internationale

##### Rapport The Good Lobby

À la demande des organisations de la société civile au sein de TruStone, The Good Lobby a mené une recherche sur la sensibilisation aux risques pour les droits de l'homme dans les pays producteurs de pierres naturelles dans les entreprises, les autorités publics et les organisations de la société civile en Allemagne, en France, en Italie et dans l'UE. L'idée qui sous-tend cette recherche est que si davantage d'acteurs prennent conscience des risques et sont prêts à y prêter attention, la situation des droits de l'homme dans les pays de production peut s'améliorer. Le rapport détaillé montre qu'en Italie et en France notamment, la responsabilité sociale des entreprises en général et les risques liés aux droits de l'homme en particulier sont très peu pris en compte. En Allemagne, ce sont principalement des certificats qui sont exigés, et le gouvernement est plus actif sur le sujet des droits de l'homme et des entreprises. Le rapport se termine par des recommandations sur la manière de sensibiliser ces pays européens. Pour y parvenir, les organisations de la société civile mettront en place d'autres activités dans l'année à venir.

Ceci est le premier rapport annuel de TruStone, initiative pour promouvoir la RSE au niveau international dans le secteur de la pierre naturelle. Cette initiative réunit des entreprises, des associations professionnelles, des syndicats, des organisations sociales (ONG) et des pouvoirs publics des Pays-Bas et de la Flandre. L'objectif du pacte est de parvenir à de meilleures conditions de travail et d'environnement dans l'extraction et la transformation de la pierre naturelle. Ce rapport annuel a été publié en mars 2021.

## Colophon

Conseil économique et social  
Bezuidenhoutseweg 60  
Boîte postale 90405  
2509 LK La Haye  
Pays-Bas  
T +31 (0)70 3499 499  
E [communicatie@ser.nl](mailto:communicatie@ser.nl)

[www.imvoconvenanten.nl/en/trustone/fr](http://www.imvoconvenanten.nl/en/trustone/fr)

### Texte

CRE Internationale/SER (Conseil économique et social des Pays-Bas)

### Photographie

SER

### Conception

conception de base 2D3D/conception SER



SOCIAAL-ECONOMISCHE RAAD

Conseil économique et social

Bezuidenhoutseweg 60

Boite postale 90405

2509 LK La Haye

Pays-Bas

T +31 (0)70 3499 525

E [communicatie@ser.nl](mailto:communicatie@ser.nl)

[www.imvoconvenanten.nl/en/trustone/fr](http://www.imvoconvenanten.nl/en/trustone/fr)

© 2021, Conseil économique et social